

# ANRU

## Insertion dans le cadre du NPNRU

---

Présentation au réseau inter-DDT / Chef(fe)s de projet NPNRU  
Occitanie est (Ex- Languedoc Roussillon)

**Marianne CUOQ,**

Chargée de mission développement économique,  
emploi et insertion ([mcuoq@anru.fr](mailto:mcuoq@anru.fr))

**David Seys,**

Chargé de mission territoriale ([dseys@anru.fr](mailto:dseys@anru.fr))

---



# Insertion dans le cadre du NPNRU

## Documents cadres et objectifs

---



## Règlement général administratif du NPNRU (article 5.2)

Dispose qu'un projet faisant appel aux concours financiers de l'Agence doit se conformer à la Charte nationale d'insertion. Il contribue ainsi à l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## Nouvelle charte nationale d'insertion 2014-2024 (adoptée en 2015)

Applicable aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage contractualisant avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires des conventions de renouvellement urbain d'intérêt national et régional sont tenus d'en respecter les dispositions.



## Ambition

Construire de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des QPV, en s'inscrivant dans la politique globale d'accès à l'emploi et à la formation portée, entre autres, par le contrat de ville.

## Principes

- **Obligation de résultat** (objectifs d'insertion : engagements des maîtres d'ouvrage et du porteur de projet dans la convention de RU)
- **Souplesse** : modalités d'application définies localement
- **Transparence** : information des publics et suivi des moyens ainsi que de la réalisation.



## Kit Insertion (2015)

Document précisant les règles de la Nouvelle Charte nationale et anticipant de nombreuses questions sur la mise en œuvre.

## Questions / réponses insertion (2022)

Document élaboré sur la base des questions remontées des services décentralisés de l'Etat et des porteurs.



## NPNRU – Quels objectifs ?

⇒ Objectifs : visant prioritairement les publics QPV (loi n° 2003\_701 et N° 2014 – 173)



au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des investissements (y compris sur la partie ingénierie)

- Objectifs définis au moment de la convention et ajustés lors du lancement des opérations en fonction du coût réel.

au moins 10 % des heures travaillées dans les marchés liés à la gestion urbaine de proximité

- Objectifs définis en cours de convention en lien avec le projet de gestion.

des embauches liées à l'ingénierie, le fonctionnement ou l'accompagnement du projet urbain

- Méthodologie définie au moment de la convention pour ouvrir les recrutements liés au projet urbain à des candidats issus de QPV.

des objectifs qualitatifs locaux chiffrés sur tous les types d'objectifs

- Objectifs fixés au moment de la contractualisation
- Objectifs collectifs sur l'ensemble de la convention.



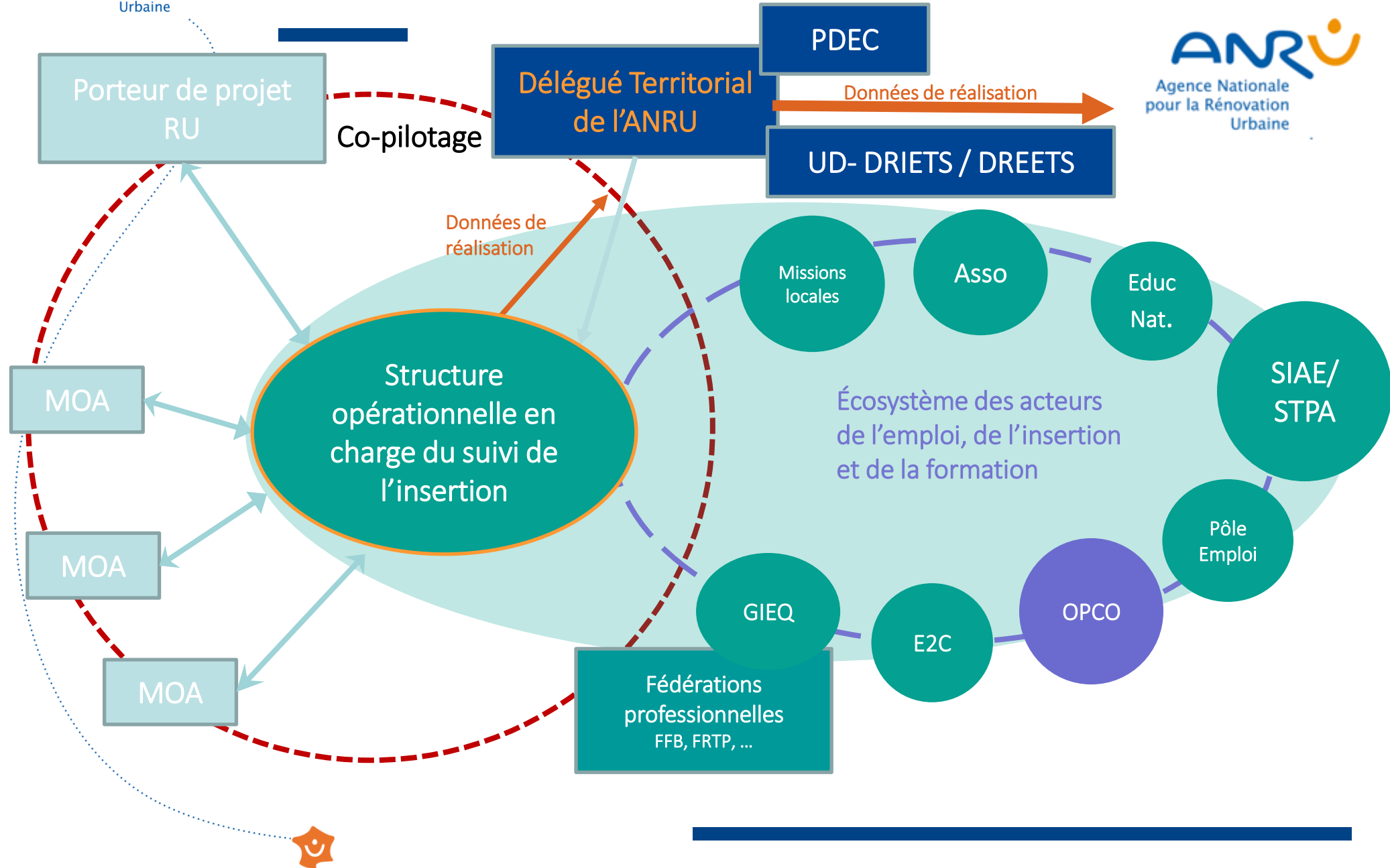
# Insertion dans le cadre du NPNRU

## Gouvernance

---



# Gouvernance et fonctionnement en lien avec le NPNRU





# Insertion dans le cadre du NPNRU

## Contractualisation au niveau local

---



## Les documents contractuels de l'insertion (NPNRU)



### Contrat de ville

Articulation forte avec le pilier « développement économique et emploi » des contrats de ville

### Convention pluriannuelle de renouvellement urbain (article 8.2) explicite :

- **Gouvernance** autour de l'insertion notamment structure opérationnelle pilote désignée
- **L'ensemble des objectifs** dans le respect de la Nouvelle charte nationale
- **Définition des règles locales** en lien avec les documents locaux (Charte locale hors NPNRU, plans d'actions, SPASER, ...)
- Les **dispositions dérogatoires spécifiques au territoire** en lien avec le diagnostic local de l'emploi.

### Charte locale d'insertion (facultative)

Possible de décliner la charte nationale en charte locale mais cela n'est plus obligatoire (contrairement au 1er programme).



Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE  
DIRECTION RÉGIONALE  
ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'HÉBERGEMENT  
ET DU LOGEMENT

# Insertion dans le cadre du NPNRU

## Partenariats nationaux et animation

---



# Alliance Villes Emploi

Réseau des collectivités territoriales porteuses de PLIE, MDE,  
et dispositif clause sociale

Signature d'une convention de partenariat en octobre 2021

Soutien dans l'organisation de deux actions :

- Groupe de travail Renouvellement urbain et emploi (lancement en 2022)
- Tour de France de la clause sociale (en lien avec l'ANCT, la DGEFP et l'USH). 1ère étape dans les Hauts de France en octobre 2021.



## Prochaines étapes (prévisionnel)

- Bourgogne-Franche Comté \_ 10 mai (Dijon)
- Grand Est \_ 6 juillet (Nancy)
- AURA \_ automne (Lyon)
- Centre Val de Loire \_ automne (à préciser)



Partenariat historique

Formalisé autour de certaines actions

En septembre 2021, signature d'une Charte autour de l'opération des 15 000 bâtisseurs.

- ⇒ Accélérer la prise en compte des publics « 15 000 bâtisseurs » (principalement issus de QPV) dans les objectifs d'insertion NPNRU.

**OPÉRATION**  
**15 000**  
**BÂTISSEURS**

En 2022, renforcement des partenariats au niveau local.

- ⇒ Nécessité de se rapprocher des fédérations départementales au niveau local, en lien avec les structures opérationnelles en charge de l'insertion pour aborder la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (lien avec les DDETS ex- DIRECCTE)





## Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

- Travail autour de la clause sociale et autour de l'apprentissage

Haut-commissaire  
à l'emploi et à l'engagement  
des entreprises

## Haut-commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises (HC3E)

- Travail autour du financement des postes de facilitateurs de clause sociale



## Plateforme de l'inclusion

- Travail autour du déploiement de la plateforme et de la mobilisation des structures inclusives dans les projets urbains NPNRU.



- ⇒ Lien avec les programmes « Cadre de vie » et « emploi, formation, et développement économique » au sein de l'ANCT.
- Travail autour du lien entre les dispositifs politique de la ville et les objectifs d'insertion du NPNRU :
  - Cités de l'emploi
  - Financement de l'IAE
  - Formation professionnelle
- Echange autour du rôle des délégués du Préfet dans le suivi et l'animation autour des objectifs d'insertion NPNRU (en lien avec les DDT(M)/DEAL/DRILH).
- Cofinancement d'actions comme le Tour de France de la clause sociale (AVE)